

# GÉRER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE



## AIDE À LA LABELLISATION

### OBJECTIF

Vous souhaitez valoriser vos produits, vos atouts et votre savoir-faire à l'aide d'un label professionnel (tels que Entreprise du Patrimoine Vivant, Eco-artisan, ...)?

### DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace apporte les informations nécessaires et aide à monter le dossier de labellisation.

Exemple : le Label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) est un label d'excellence pour les entreprises répondant aux critères suivants :

- la détention d'un patrimoine économique spécifique issu de l'expérience manufacturière (machine, outillage, brevets, clientèle spécifique et importante),
- la mise en œuvre d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité (savoir-faire indiscutable, cursus de formation inexistant, personnel très qualifié comme un Meilleur Ouvrier de France, un Maître artisan, un Maître d'art...),
- l'attachement à un territoire (installé depuis plus de 50 ans dans sa localité, nom ou marque notoire, installé sur un bassin/site historique,...).

Les entreprises labellisées bénéficient d'autres avantages : incitations fiscales, accompagnement pour se développer à l'international et aide à l'accès au financement.

### MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Durée : suivant le dossier  
Entretien à la CMA et/ou dans l'entreprise

### CONTACTS

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr) – Services Pratiques – Nos conseillers

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout artisan immatriculé à la CMA répondant aux critères d'un label

### TARIF

Pris en charge par la CMA